

Département de l'Eure
MAIRIE DE MÉNESQUEVILLE
VŒUX DU MAIRE

Mesdames et Messieurs,
Cher (e) s Concitoyennes, Concitoyens,

Ménesqueville, le 15 janvier 2024

C'est toujours avec plaisir que je vous accueille à l'occasion de cette cérémonie de vœux. Je vous remercie de votre présence et vous souhaite la bienvenue.

Cette année nous avons mis en chantier un **nombre important de projets qui nous semblaient prioritaires et urgents** pour certains d'entre eux. En premier lieu : l'assainissement en traverse rue du Général de Gaulle. Ce projet a été initié en 2017 où les relevés topographiques furent effectués. Le temps d'instruire le dossier et après plusieurs reports, nous avons pu enfin le concrétiser. Quand la météo le permettra, le paysagiste pourra terminer les bâchages et plantations. Le résultat est convaincant et en plus de son côté esthétique, il permet le bon écoulement des eaux pluviales et favorise le déplacement des piétons principalement des enfants.

Ce projet d'un coût HT de 271 000 €uros a été financé par :

- les amendes de police : 27 000 €uros
- l'assainissement en traverse : 40 000 €uros
- le fonds de concours de la CDCLA : 20 000 €uros
- un emprunt : 130 000 €uros

Les 54 000 €uros restants correspondent à de l'autofinancement. Nous avons dû aussi avancer 54 364 €uros de TVA toujours en autofinancement. Cette somme sera remboursée en partie en 2025.

Comme annoncé l'an dernier, la société D2L située à Franqueville-Saint-Pierre, a installé les points de contrôle de vidéoprotection. Ce dispositif nous permettra de lutter plus efficacement contre les incivilités et aidera la gendarmerie dans d'éventuelles recherches et enquêtes. Six points de visionnage sont déployés sur la commune :

1. *rue du Général de Gaulle près de la rue de la maisonnette,*
2. *sur le parking de la salle polyvalente et à la mairie,*
3. *au carrefour de la rue du Général de Gaulle et des Routoirs,*
4. *rue du Haut Barbé, en direction de Rosay-sur-Lieure,*
5. *au carrefour de la rue des Routoirs et de Mortemer,*
6. *route de Gaillardbois, à l'entrée de Ménesqueville.*

Le visionnage des images est très encadré et réglementé, nous visionnerons qu'en cas de problème signalé « *les caméras ne serviront en aucun cas à espionner la population* ». Cette opération aura coûté 45 366 €uros financé à hauteur de 60% par le département et l'état les 40% restants plus l'avance de TVA par autofinancement.

La mise en conformité de la défense extérieure contre l'incendie est en cours. Les **quatre poteaux incendie sont posés** ainsi que la **bâche souple de 60m³** à la gare. La bâche située route de Mortemer près du futur lotissement « Briffaut » est en cours de réalisation. Les pompages en rivière suivront rapidement. Ce dispositif d'un montant de 51 000 €uros TTC est subventionné à hauteur de 60% par le département et l'état, les 40% restants ainsi que l'avance de TVA par autofinancement. Cette mise en conformité était devenue obligatoire pour l'obtention des documents d'urbanisme

Une tranche d'enfouissement de réseau rue du Général de Gaulle est en passe d'être terminée. Les travaux de raccordements électriques et téléphoniques tardent. Malheureusement cela ne dépend pas du Syndicat d'électricité mais de ENEDIS et d'Orange. Le montant total du chantier est de 185 000 €uros. Le reste à charge pour la commune de 37 333 €uros.

Voilà en ce qui concerne les travaux de l'année 2023...

En 2024, une nouvelle tranche d'enfouissement de réseaux sera réalisée rue de la Planche Botté et Pont de la Perche. Elle ira du transformateur électrique situé au numéro 34 jusqu'à la rue du Pont de la Perche.

Une étude de sécurité sera mise en place rue du Général de Gaulle en arrivant de Charleval : **elle consistera à faire un comptage des véhicules, leurs types ainsi qu'un relevé de vitesse.** Le diagnostic nous renseignera sur les mesures à prendre pour faire baisser la vitesse sur cette zone.

La commune de Ménesqueville et son CCAS, ne cessent de mettre en avant les familles ainsi que nos aînés. **Le CCAS continue de rembourser 1 euro par repas pris au restaurant scolaire.**

Lors du vote du budget 2023 de la CDCLA, il a été décidé de ne plus prendre en charge une partie du financement concernant le transport scolaire des primaires, des collégiens et lycéens. A présent, les familles doivent payer 32.50 €uros par élève et par an. *Les arguments étayant cette mesure ne m'ont en aucun cas convaincu. C'est pour cela qu'avec 14 délégués communautaires, j'ai voté « contre ».* Cette décision prise à la mi-avril s'est appliquée dès la rentrée de septembre dernier.

Beaucoup de familles n'étaient pas informées. **J'ai donc proposé au conseil municipal ainsi qu'au CCAS de les rembourser sur présentation de la facture acquittée.** Je remercie les membres du Conseil Municipal et du CCAS d'avoir voté cette proposition à l'unanimité. Je tiens à préciser que cette mesure était exceptionnelle. Elle ne sera certainement pas reconduite. J'espère que lors du vote du prochain budget communautaire nous n'irons pas au-delà de 32.50€ « *telle est ma crainte !* ». Si c'était le cas je ne manquerai pas d'en informer les parents d'élève.

Quant aux aînés, qui bénéficient chaque année d'un bon d'achat de Noël. Ils seront conviés au traditionnel repas les mettant à l'honneur. Il aura très certainement lieu au « restaurant l'Unique » où nous avons été très bien accueillis lors du dernier repas.

L'extension et la rénovation de l'école touche à sa fin. **Elles seront complètement terminées courant février. Depuis la rentrée de janvier tous les élèves du regroupement sont présents à Ménesqueville.** Le restaurant scolaire est aussi fonctionnel.

Je tiens à nouveau à remercier Madame FÉRET Béatrice, la présidente du Syndicat Scolaire, pour son investissement de tous les jours. *Je vous assure que gérer un tel dossier n'est pas une mince affaire...* Merci également à Madame MALHAIRE Sophie, maire de Touffreville, Monsieur HERBIN Frédéric, maire de Lisors, Messieurs LEBEL Jean-Claude, THOMIRE Jackie ainsi que Monsieur LEFEBVRE Christian, maire honoraire de Ménesqueville. Enfin un grand merci à tous les membres du Syndicat Scolaire, remerciements appuyés aux enseignants et personnel syndical pour leurs patiences lors des désagréments occasionnés durant cette période de transition.

Nous organiserons prochainement l'inauguration de cette belle réalisation. *Rassurez vous les populations des trois communes seront conviées !*

*La vie d'un village c'est aussi le fonctionnement de sa mairie et de l'activité de ses associations. En ce qui concerne **la mairie et l'agence postale**, je tiens à féliciter : Amélie pour son dévouement, sa compétence et sa gentillesse, Nathalie « en poste depuis 1998 » **pour sa disponibilité et son travail**. Nous souhaitons en 2024, la mettre à l'honneur en valorisant son ancienneté.*

Quand à Alexis qui a la tâche de maintenir le village le plus propre possible. Je trouve qu'il ne s'en sort pas si mal, de plus être le fils du maire n'est pas forcément un avantage « *ce n'est pas toujours facile pour lui, je l'avoue* ».

Comme je le dis souvent la **vie d'un village est conditionnée aussi au dynamisme de ses associations**... A Ménesqueville avec 4 associations sommes toutes assez dynamiques nous sommes bien armés. « *Nous n'avons rien à envier aux autres Villages de notre strate* ». Le conseil municipal et moi-même vous remercions et continuerons à vous soutenir logistiquement et financièrement proportionnellement à vos activités.

Une commune c'est avant tout ***son conseil municipal***, *l'organe décisionnaire sans cela rien ne serait possible*. En complément des réunions de conseil municipal (7 l'an passé), il y a ***l'intercommunalité et ses commissions***, les ***syndicats intercommunaux***. Chaque élu siège dans un de ces syndicats et commissions (*voir même parfois plusieurs*), ce qui représente annuellement des heures et des heures de réunions... *Je tiens à les féliciter pour leur assiduité !*

S'ajoute aux réunions, les **manifestations organisées par la mairie** ou chaque élu est sollicité. Dans un contexte où il est de plus en plus difficile d'impliquer la population, que cela soit dans la gestion communale ou associative. Je ne peux que leurs renouvelés mes encouragements et remerciements.

A l'avenir les nouvelles compétences imposées aux communautés d'agglomérations ou de communes (PLUI, mobilité, assainissement collectif, syndicats d'eau) vont avoir des répercussions sur les budgets communaux. Des charges supplémentaires vont nous être transférées.

Avec l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, nous devons intégrer la fameuse ZAN (**Z**éro **A**rtificialisation **N**ette). Je vous en avais parler lors de mes vœux précédents. Pour rappel **il s'agit de ne plus consommer de terre agricole à l'horizon 2050**. Cette directive ministérielle initiée par les régions à travers le Sradett (**S**chéma **R**égional **A**ménagements **D**urables et d'**É**galité des **T**erritoires) s'applique à l'échelle intercommunale. Monsieur ROMET Jean-Luc vous en parlera plus en détail toute à l'heure.

Avant de conclure je voudrais apporter des précisions au sujet des travaux programmés. Certains ne comprennent pas toujours pourquoi des travaux sont effectués plutôt ici que là. *Le conseil municipal agit toujours dans l'intérêt collectif et par nécessité.* Par exemple un enfouissement de réseaux précède presque toujours une tranche d'assainissement en traverse. Ce sera encore le cas : rue de la planche botté. Cette voie est dans un très mauvais état. Le service voirie de la CDCLA, gérant les voies communales n'interviendra plus tant que les ruissellements qui proviennent de la ravine du Val Marin ne seront pas canalisés. Il est plus que nécessaire d'effectuer un bordurage. Cela se fera en 2 ou 3 tranches, de quoi occuper la fin de notre mandat voir plus.

Enfin pour finir, je vous rappelle que la porte de la mairie est toujours ouverte. J'y suis assez souvent n'hésitez pas à venir me rencontrer.

Mesdames et Messieurs, cher (e) s concitoyennes, concitoyens je vous souhaite à toutes et à tous ainsi qu'à vos proches une très bonne année 2024 !

Le Maire,
Dominique CAHAGNE